



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (art.8 – Statuts EPMNL)

Nombre de membres présents ou représentés : 7

VOTES :

- Pour : 7

- Contre :

- Abstentions :

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 23 mai 2018

Décision n°18CA-016

Objet : décision modificative n° 1

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

- VU** la délibération n°11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la création de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » (EPMNL)
- VU** la décision de la commission permanente du Conseil Régional de Lorraine n°12CP-579 du 27/04/2012
- VU** les statuts de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine »
- VU** la décision du conseil d'administration de l'EPMNL n° 17CA-002 relative à la nomination du Directeur Général de l'EPMNL
- VU** le code des collectivités territoriales

ARTICLE 1 : De valider la décision modificative n°1 ci-jointe.

ARTICLE 2 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître tout litige relatif à l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » est chargé de l'exécution de la présente décision



LE PRESIDENT

Jean ROTTNER

1) Décision modificative n° 1

FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
002	002	Excédent exploitation reporté		23 942.28 €
77	778	Vente Unimog		5 000.00 €
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	28 942.28 €	

INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
001	001	Excédent d'investissement reporté 2017		1 715 462.64 €
20	205	Licences	30 000.00 €	
21	2135	Installations générales agencements	690 462.64 €	
21	2153	Installations spécifiques	500 000.00 €	
21	2183	Matériel Informatique	25 000.00 €	
23	2315	Installations, Matériel et outillages	500 000.00 €	